

CGA

BURALISTES, PRESSE & CHR
UNE GESTION SEREINE

AVANTAGE FISCAL

25% DE NON MAJORATION
SUR LE BÉNÉFICE IMPOSABLE
(RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT)

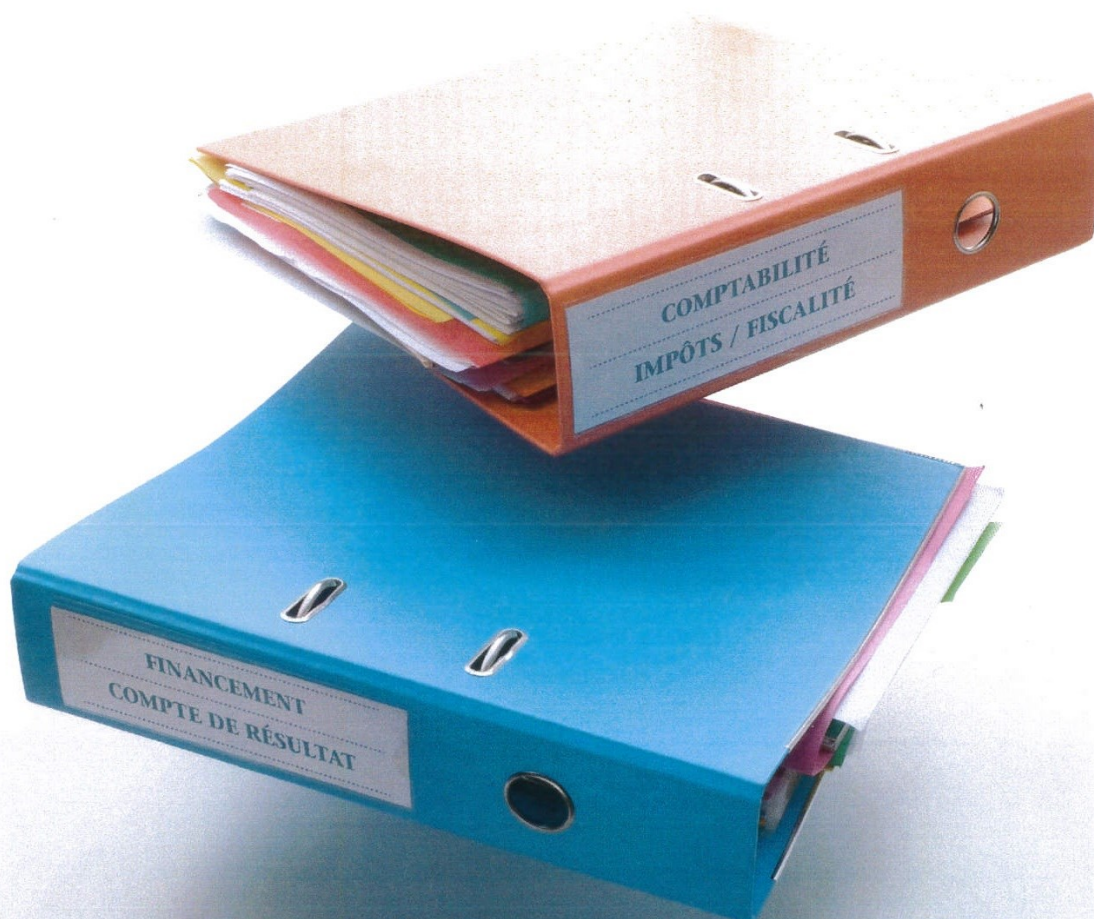
DÉDUCTION D'IMPÔT

SALAIRE TOTAL DU CONJOINT
DES EXPLOITANTS INDIVIDUELS
OU ASSOCIÉS DE SNC

SERVICES & ASSISTANCE

DOSSIER DE GESTION,
INFOS PROFESSIONNELLES,
COMPTE-RENDU DE MISSION

La gestion de votre commerce en toute légèreté



Depuis 1979

AU SERVICE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Créé par les buralistes en 1979, notre Centre de gestion agrée a étendu son activité aux professions connexes en janvier 2006 : diffuseurs de presse, cafés, hôtels et restaurants. Notre conseil d'administration est composé d'adhérents et d'experts-comptables.

Plus de 3500 adhérents nous font confiance.

CONDITIONS D'OCTROI DES AVANTAGES FISCAUX

LE CONTRIBUABLE

Le contribuable doit être soumis au régime réel d'imposition normal ou simplifié dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), les micro BIC peuvent opter.

DOCUMENTS À FOURNIR

Le membre de l'Ordre des Experts-Comptables ou la personne qui établit la déclaration de résultat doit la faire parvenir au Centre de gestion dans un délai de 5 mois à dater de la date de clôture de l'exercice, ainsi que les déclarations de TVA (CA12/CA3) et les documents du CGA nécessaires au dossier de gestion et de prévention.

ENGAGEMENT

L'adhérent s'engage à accepter les règlements par cartes bancaires et par chèques établis à son ordre et à en informer la clientèle, sauf s'il s'agit de ventes de faible importance.



Des économies chaque année

AVANTAGES FISCAUX

ABSENCE DE MAJORATION DE LA BASE D'IMPOSITION

L'avantage fiscal consiste en la non-majoration du bénéfice imposable pour les adhérents du CGA.

Les entreprises ayant omis d'adhérer subiront une majoration de 25 % sur le résultat net avant calcul de l'impôt. En cas de contrôle fiscal, lorsque la bonne foi de l'adhérent n'est pas mise en cause, l'avantage fiscal est maintenu.

REDUCTION D'IMPOTS POUR FRAIS DE COMPTABILITE ET D'ADHESION A UN CGA

Les adhérents du CGA dont le chiffre d'affaires n'excède pas les limites du régime de la micro entreprise et qui sont placés sous un régime réel (BIC) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un CGA, plafonnée à 915 € par an.

DEDUCTION INTEGRALE DU SALAIRE DU CONJOINT

Le salaire annuel du conjoint de l'exploitant ou des conjoints des associés des SNC est totalement déductible.

Renseignements pratiques

ADHESION

Pour bénéficier des avantages fiscaux, l'adhésion au CGA doit être effectuée dans les cinq premiers mois de l'exercice comptable, s'il s'agit d'une première adhésion à un centre de gestion.

COTISATION

Le montant de la cotisation est de 245,83 € HT (295 € TTC).

Pour les nouveaux adhérents, la première cotisation sera appelée dans le mois d'inscription indépendamment de la durée restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année d'adhésion.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, prenez contact avec notre équipe.

CHANGEMENT DE CENTRE

Le changement de centre peut être effectué à n'importe quelle période de l'année, à condition d'adhérer d'abord au nouveau Centre afin d'éviter toute interruption d'adhésion. Le transfert de dossier se fait ultérieurement entre les deux centres de gestion concernés.

Des services à la carte

LAISSEZ-VOUS GUIDER !

VOTRE DOSSIER DE GESTION ET DE PRÉVENTION

- Tableaux comparatifs, sur trois exercices, du compte de résultat (produits et charges) et du bilan
- Tableau de financement
- Relevé des principaux ratios de gestion
- Calcul des marges bénéficiaires pour vos activités principales
- Commentaire sur l'évolution de votre entreprise et des conseils sur l'amélioration de votre gestion (points forts et points faibles)
- Dossier de prévention

LE COMPTE RENDU DE MISSION

Il constitue un véritable rapport de contrôle du CGA. Il est destiné au Centre des Impôts.

STATISTIQUES ANNUELLES

Calcul des marges pour vos activités principales ainsi que les statistiques nationales par types d'activité

NOS RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

Elles sont régionales et gratuites et abordent en détail l'activité de vos commerces

- Législation commerciale, fiscale et sociale
- Comptabilité
- Gestion

NOTRE BULLETIN D'INFORMATION BIMESTRIEL

Dédié spécifiquement à l'actualité de vos commerces de proximité.

L'ASSISTANCE

Elle est d'ordre fiscal, comptable et de gestion.

Nous pouvons également vous faire assister lors de contrôles fiscaux.

UN ESPACE SÉCURISÉ (INTRANET ET EXTRANET)

Avec ce nouveau moyen de communication, le CGA souhaite vous offrir un environnement performant et simplifier vos démarches administratives.